



ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Code des investissements: le projet de loi validé

GM. NTOUTOUME-NDONG Libreville/Gabon

E comité de pilotage gabonais du Code des investissements s'est réuni mardi 18 août par visioconférence. Il a été question de soumettre ses travaux pour validation aux administrations aussi bien publiques que privées, participant à l'accompagnement de l'investisseur et concernées par cette question. Y prenaient part, Carmen Ndaot, ministre de la Promotion des investissements, Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Économie, le secrétariat technique de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI Gabon). Ainsi que la Banque mondiale, partenaire international.

Au terme de cette séance de travail, le projet de loi portant Code des investissements a été validé par toutes les parties prenantes. Apportant ainsi une réforme nécessaire à l'amélioration du cadre juridique du secteur, afin de créer un environnement des affaires propice à l'investissement privé et restaurer la confiance des opérateurs économiques. Toute chose encore plus pertinente dans un contexte de Covid-19 qui, à l'échelle mondiale, a considérablement réduit la production, érodé la confiance des investisseurs et les niveaux de consommation. "Les estimations suggèrent que les entrées d'Investissements directs étrangers (IDE) diminueront d'environ 40% à l'échelle mondiale en 2020", apprend-on.



Visioconférence sur la validation du Code des investissements.

Depuis 2016, les entrées d'IDE sont en nette hausse au Gabon, comme le précise le rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les investissements dans le monde de 2020, avec 1 379 millions de dollars en 2018 et 1 553 en 2019. Si le Gabon attire plus d'IDE (en millions de dollars pour 2019) que des pays comme le Cameroun (782), la Côte d'Ivoire (1

009) et le Sénégal (983), sa performance reste en decà de celle des pays comme l'Éthiopie (2 516), le Ghana (2 319).

Il ressort du rapport de la Banque mondiale de 2020 sur la compétitivité des investissements mondiaux que l'environnement légal et réglementaire est en troisième position parmi les facteurs décisionnels pris en compte par les investisseurs étrangers pour choisir le pays

dans lequel ils vont réaliser leur investissement, après la stabilité politique et macroéconomique. La réforme du Code des investissements trouve donc là tout

Dans ce contexte, il était nécessaire de moderniser la Charte des investissements de 1998 qui décline des grands principes en matière d'investissement sans, toutefois, poser les règles précises pour leur mise en œuvre.

SEEG: réhabilitation de 8 forages à Angondjé

GM.N-N Libreville/Gabon

E directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Alain Patrick Kouma, s'est réjoui, mercredi dernier, du succès enregistré par son entreprise dans le cadre de la réhabilitation des 8 forages d'Angondjé, dans la zone nord de Libreville, et abandonnés depuis 2012.

Il a exprimé sa satisfaction lors d'une descente sur le terrain, accompagné de la direction technique, pour apprécier la qualité des travaux réalisés. " C'est un travail de qualité qui a été réalisé et qui permet à plus de 16 000 personnes supplémentaires d'avoir accès à l'eau potable 24h/24, grâce à cette opération ", a-t-il indiqué.

Présent sur le terrain, le président du conseil d'administration de la SEEG, Pierre Sockat, a mis en marche la station de traitement d'eau potable d'Angondjé.

PLAN D'URGENCE 2020. Se-

lon M. Kouma, c'est un pari réussi, dans la mesure où il s'agissait, pour la SEEG, de réhabiliter et d'équiper ces huit forages très rapidement pour répondre, entre autres, aux attentes des habitants des quartiers périphériques du stade d'Angondjé, qui n'avaient plus vu couler l'eau de leurs robinets depuis plusieurs années. " Ces travaux de réhabilitation, menés en plusieurs phases, ne sont que la première étape d'une longue série de renforcement des installations eau et électricité, qui s'inscrit dans un programme plus large, destiné à satisfaire durablement la demande croissante d'eau potable et d'électricité sur toute l'étendue du territoire gabonais ", a-t-il fait savoir.

D'un coût estimatif de 600 millions de FCFA intégralement financés par la SEEG, ces 8 forages viennent doubler la capacité de production de cette zone, qui passe ainsi d'un débit référentiel de 50 à 100 m3/h, soit une production globale de 2 400 m3/j.

La Nationale compte reprendre du service

Libreville/Gabon

ANS le but de rassurer sa clientèle et d'apporter plus d'éclaircissements sur les raisons de la suspension de ses activités le 1er août dernier, le directeur général adjoint de National Airways (Nag), Ismaël Mandoukou de Langlade, et la directrice commerciale de la compagnie, Sofia Gonçalves, ont tenu un point de presse mardi dernier au siège social de l'entreprise. En effet, la compagnie Na-

tional Airways Gabon qui a repris ses activités le 18 mai dernier, après l'obtention de son Certificat de transporteur aérien (CTA), s'est vue suspendre de vols: "Notre clientèle a malheureusement subi

un désagrément lors des annulations du vol du 31 juillet dernier pour le trajet Libreville/ Port-Gentil, Port-Gentil/Libreville, en raison de la suspicion d'un de nos agents d'avoir contracté le Covid-19. Au vu des résultats, il s'est avéré que ce dernier n'était pas porteur du virus", regrette Sofia Gonçalves. Avant d'ajouter: "Nous avons jugé utile et important de venir vers notre clientèle à travers vous, afin de donner les raisons de l'arrêt de nos activités."

Par ailleurs, concernant la suspension de leurs activités, Ismaël Mandoukou de Langlade a indiqué que "la mise en conformité de la navigabilité de nos aéronefs est la seule raison qui nous oblige à suspendre nos activités. C'est un processus complexe qui



Les deux responsables du transporteur aérien lors du point de presse.

mettra un peu de temps." Aussi, alors que de nombreuses compagnies aériennes, à l'exemple de la Nationale Airways Gabon, font face à des difficultés en raison de la crise du Covid-19, ces dernières sollicitent une subvention de la part des pouvoirs publics.